

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38
contact@dompierrezurmont.fr

Dompierre-sur-Mont, le 16/12/2024

Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 16 décembre 2024 à 20h30

Date de Convocation : 10.12.24
Date d’Affichage : 10.12.24

Nb de conseillers en exercice : 11
Présents : 10 Votants : 10

Etaient présents : BAKKER Jilles, BECAUD Thierry, FATON Richard, GAY Didier, GERVAIS Valérie, JANOD Nelly, MENOUEILLARD Marc, PIETRIGA Guy, PONCET Claude, VERNIER Fabienne.

Excusés : CHAUVIN Romain

Secrétaire de séance : Thierry BECAUD

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Guy PIETRIGA, Maire, déclare la séance ouverte à 20 h 30.

Compte-rendu conseil du lundi 18 novembre 2024 : sans observation

1 Validation prévoyance (délibération)

Lors de la séance du conseil municipal du 14 octobre 2024, le maire avait informé les membres du conseil de la mise en place de la participation à la prévoyance obligatoire à compter du 1er janvier 2025. Le conseil municipal avait accepté cette proposition à l’unanimité.

Suite à la validation du centre de gestion en date du 21 novembre 2024, la délibération peut être prise et transmise à la préfecture.

2 Ouverture des crédits avant budget 2025 (délibération)

Conformément à la réglementation qui prévoit que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2025, le Maire peut être autorisé à engager liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, ou dans la limite des restes à réaliser 2024.

Le conseil municipal valide à l’unanimité les deux délibérations afférentes.

MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT

10, rue du 11 juillet 1944
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38
contact@dompierresurmont.fr

Questions diverses :

a) Entretien défenseurs des droits

Suite à la saisine du défenseur des droits, relative au futur lotissement, par Robert, Catherine et Vanessa Daloz, une rencontre a été organisée le 9 décembre à Lons.

Après avoir entendu les deux parties, le défenseur des droits ne donne pas suite à la requête de la famille Daloz.

b) Sainte-Barbe

Félicitation à Richard FATON qui a été décoré pour 10 ans au service des Sapeurs-Pompiers et élevé au grade de Sergent-Chef avec prise d'effet rétroactive au 1^{er} janvier 2024.

c) Vœux du conseil

Les vœux du maire et du conseil municipal auront lieu le samedi 4 janvier à 19h00.

d) ONF – Programme d'actions 2025.

Devis 2025 forêt communale de Dompierre programme d'action :

Travaux sylvicoles : dégagement manuel de plantation parcelle 14 et 41 :
3 230 € H.T.

Travaux de maintenance : entretien du parcellaire 30 à 40 : 5 120 € H.T.

Le conseil approuve à l'unanimité ce programme.

La séance est levée à 23h00.